

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-271

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de la SARL GITEM DECROOCQ, 19, Place du Général De Gaulle 59470 WORMHOUT,
afin d'effectuer la pose des illuminations de Noël sur la façade de la Poste 30, Place du Général de
Gaulle à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur les trois emplacements situés devant la Poste 30,
Place du Général de Gaulle , et ce, **les lundi 28 et mardi 29 novembre 2022 de 7h à 20h.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 3 : Cette restriction sera effective dès la mise en place de la signalisation réglementaire par
les services municipaux et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 23 novembre 2022

Le Maire,
Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 23/11/2022
Le Maire,
Frédéric DEVOS

